



EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

CONFEDERATION DES EMPLOYEURS DU SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL PRIVE A BUT NON LUCRATIF

3, rue au Maire 75 003 PARIS

SIREN: 882 541 279; APE: 94 12Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024





QUENTIN DUTERTRE
JEAN-PIERRE EMMERICH
CAMILLE LEJEUNE
GÉRARD LEJEUNE

EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

CONFEDERATION DES EMPLOYEURS DU SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL PRIVE A BUT NON LUCRATIF

3, rue au Maire 75 003 PARIS

A l'assemblée générale de la Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la confédération à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre confédération, nous avons porté une attention particulière aux modalités de comptabilisation et de recouvrement des ressources de votre confédération.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la confédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la confédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de gouvernance.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre confédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de

non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la confédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois, Le 11 mars 2025

Le Commissaire aux comptes, Jean-Pierre EMMERICH

- BILAN ACTIF ASSOCIATION -

	N			
	Brut	Amort. et Prov.	Net	N-1
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	3 709	3 709		
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	153		153	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 861	3 709	153	1
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	491		491	
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	135 805		135 805	135
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	542 807		542 807	353
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	2 979		2 979	1
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	682 083		682 083	490 7
TOTAL ACTIF	685 944	3 709	682 235	490 9



- BILAN PASSIF ASSOCIATION -

	N	N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres sans o	droit de reprise	
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec o	droit de reprise	
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	4 300	2 2
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	23 416	2 0
Situation Net	te (sous-total) 27 716	4 30
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	NDS PROPRES 27 716	4 3
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPOR	TES ET DEDIES	
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
ATOT	L PROVISIONS	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissement de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	638 056	301 8
Dettes fiscales et sociales	16 464	13 8
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		171 (
	OTAL DETTES 654 519	486 6
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	682 235	490 90



- COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION -

	N	N-1
Produits d'exploitation		
Cotisations	171 261	429 114
Ventes de biens		
Ventes de prestations services		
Dont parrainages		
Subventions d'exploitation		
Vts des fondateurs ou conso. de la dot, consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	709 638	682 537
Total des p	roduits d'exploitation (I) 880 899	1 111 651
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes (3)	754 839	1 012 159
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 167	1 089
Salaires et traitements	77 746	72 668
Charges sociales	26 275	23 162
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		532
Dotations aux provisions		
Reports des fonds dédiés		
Autres charges	1 830	15
Total des ch	narges d'exploitations (II) 861 856	1 109 62
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	19 043	2 026
Produits Financiers		
Produits financiers de participations (5)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		
Autres intérêts et produits assimilés (5)	3	2
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total de	s produits financiers (III)	2



- COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION -

	N	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges f	financières (IV)	
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	3	. 2
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	19 04	2 02
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 370)
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exc	ceptionnels (V) 4 370	
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges excep	ptionnelles (VI)	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	4 370)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	885 27	1 111 65
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	861 85	
EXCEDENT OU DEFICIT	23 410	2 02:
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
	TOTAL	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
	TOTAL	



ANNEXE COMPTABLE



CONFEDERATION DES EMPLOYEURS DU SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 682 235€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 23 416€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/02/2025 par les dirigeants de l'association.

Faits caractéristiques de l'exercice

Évènements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Il a été également fait application des dispositions de l'avis CRC 2009-10 relatif aux dispositions comptables aux associations avec un objet syndical.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Présentation de l'Association

La Confédération AXESS traduit la volonté de deux organisations, la FEHAP et NEXEM de s'unir pour répondre aux défis majeurs qui s'imposent au secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif. Ensemble, elles portent une ambition commune dans la structuration et la promotion du secteur auprès des pouvoirs publics et des instances nationales de formation.

La Confédération est née le 17 avril 2019 et a pour objectifs principaux : de permettre aux employeurs de porter une ambition commune pour le secteur et de promouvoir la pertinence du modèle non lucratif, mais aussi de permettre d'ouvrir la voie aux négociations à venir, tant pour la construction d'un socle juridique commun sur des thématiques données, que pour les sujets propres à certaines composantes de la Confédération et de leurs adhérents.

La Confédération en chiffres c'est 600 000 salariés, 15 400 établissements et services sanitaires et 3 766 000 personnes accueillies par an.

Ses actions sont les suivantes :

- Répondre aux enjeux du secteur
- Renforcer l'attractivité des métiers du secteur
- Encourager l'innovation

AXESS est administrée par un Comité de gouvernance composé de deux représentants de chaque membre fondateur.

Cotisations

Les cotisations des membres sont comptabilisées en regard du montant appelé et fixé par la direction chaque année.

Montant des ressources de la confédération

La Confédération a perçu 885 272 € de ressources annuelles comme le présente le tableau ci-dessous :



	Exercice 2024
Cotisations	10000000
- Reversements de cotisations	171 261
Autres produits d'exploitation perçus (AGFPN)	655 060
Autres produits d'exploitation perçus (OETH)	48 000
Produits exceptionnels perçus	4 370
Produits financiers perçus	3
Produits divers	6 578
TOTAL DES RESSOURCES	885 272

Informations relatives au bilan

ACTIF

Immobilisations

Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables :
- immobilisations non décomposables :

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Principaux Mouvements de l'exercice :

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin
	D'exercice	Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	d'exercice
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-	
Autres Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	
Total Immobilisations Incorporelles (I)	-	-	-	-	-	
Terrain	-	-	-	-	-	
Constructions	-	-	-	-	-	
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	_	-	
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-	
Matériel de transport	-	-	-	-	-	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 709	-	-	-	-	3 709
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	
Total Immobilisations Corporelles (II)	3 709	-	-	-	-	3 709
Total Général (I + II)	3 709	-	-		-	3 709



Amortissements:

Amortissements	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin D'exercice
		Amortissement	Amortissement	
Frais établissement et développement (Total I)	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles (Total II)	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agencts, amén. constr.	-	-	-	-
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres immo. corp Inst. générales, agencts, aménag. divers	-	-	-	-
Autres immo. corp Matériel de transport	-	-	-	-
Autres immo. corp Matériel de bureau et inform., mobilier	3 709	-	-	3 709
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total Amortissement. Corporelles (Total III)	3 709	-	-	3 709
TOTAL Général	3 709	-	_	3 709

Durées d'amortissement :

Immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire / Dégressif	20 à 50 ans
Matériel et Outillage	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Matériel de Transport	Linéaire / Dégressif	4 à 5 ans
Matériel de Bureau	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire / Dégressif	10 ans
Installations générales	Linéaire / Dégressif	10 à 20 ans

Immobilisations Financières:

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces immobilisations n'ont pas été intégrés dans les valeurs immobilisées.

Immobilisations Financières	Valeur brute Début	Augmen	tations	Di	minutions	Valeur Brute Fin
	D'exercice	Réévaluatio n	Acquisitio n	Virement s	Cessions / Rebuts	d'exercice
Participations évaluées selon méthode	-	-	-	-	-	
équivalence						
Autres participations	153	-	-	-	-	· 153
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	
Prêts & Autres Immobilisations financières	-	-	-	-	-	
Total Général	153	-	-	-	-	153



Produits à Recevoir :

Р	Montant	
Immobilisations Financières		-
	Participation Groupe	-
Intérêts Courus	Participation Hors Groupe	-
interets courus	Clients	-
	Associés	-
	Valeurs Mobilières de Placement	-
	Facture à Établir	-
	RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	-
Autres Produits	Personnel	-
Autres Produits	Sécurité Sociale	-
	État	-
	Divers	135 254
	Total	135 254

État des Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES CREANCES		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des partic	ipations	-	-	
Prêts		-	-	
Autres immobilisations financiè	res	-	-	
Clients et comptes rattachés		491	491	
Autres créances clients		-	-	
Créance représentative de titre	s prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée	-	-	
Personnel et comptes rattachés		551	551	
Sécurité sociale et autres organ	ismes sociaux	-	-	
	Impôts sur les bénéfices	-	-	
État at callactivités Dubliques	Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	
État et collectivités Publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	
	Divers	-	-	
Groupe et associés		-	-	
Débiteurs divers		135 254	135 254	
Charges constatées d'avance		2 979	2 979	
	Totaux	139 275	139 275	
	Prêts accordés en cours d'exercice	-		
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	-		
Prêts	et avances consentis aux associés (personnes physiques)	-		

Charges Constatées d'Avance :

Libellé	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance	2 979		

PASSIF



État des Dettes :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	+ 1an, 5 ans au +	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	
Autres emprunts obligataires	-	-	-	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine	-	-	-	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'origine	-	-	-	
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	
Fournisseurs et comptes rattachés	638 056	638 056	-	
Personnel et comptes rattachés	7 917	7 917	-	
Sécurité sociale et autres organismes	8 546	8 546	-	
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	
T.V.A.	-	-	-	
Obligations cautionnées	-	-	-	
Autres impôts et taxes	-	-	-	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	
Groupe et associés	-	-	-	
Autres dettes	-	-	-	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie	-	-	-	
Produits constatés d'avance	-	-	-	
TOTAUX	654 519	654 519	-	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	-			

Charges à Payer :

	Charges à Payer :	Montant
Congés payés	Congés payés	7 918
	Charges sociales	3 374
	Charges fiscales	-
Intérêts Courus	Emprunts et Dettes	-
	Dettes participations Groupes	-
	Dettes participations Hors Groupe	-
	Dettes sociétés en participation	-
	Fournisseurs	-
	Associés	-
	Banques	-
	Concours bancaires courants	-
Autres Charges	Factures à recevoir	634 090
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	-
	Participations des salariés	-
	Personnel	-
	Organismes Sociaux	-
	Autres charges fiscales	-
	Divers	-
	Total	645 382

Produits constatés d'avance :

Libellé	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Produits constatés d'avance	0		



Autres Informations Spécifiques :

Contributions volontaires:

L'association n'a pas bénéficié de contributions volontaires en nature sur l'exercice.

Il est précisé que les membres du comité de gouvernance ne sont pas rémunérés.

Effectif:

La confédération emploie deux salariées.

Honoraires du commissaire aux comptes :

Les honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice sont de 8 136 \in TTC répartis à hauteur de 3 960 \in TTC au titre de la mission de certification légale des comptes et à hauteur de 5 076 \in TTC au titre des autres services et prestations.

